

► Applications

La bande de relevé de plinthe Trami-plinthe® doit être impérativement associée au Trami-chape® Fibre + film, pour la désolidarisation en périphérie des chapes (parois verticales, huisseries, canalisations...).

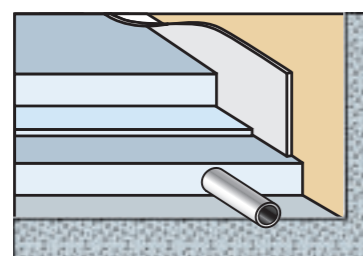
Trami-plinthe® évite les ponts phoniques entre le sol flottant et la structure du bâtiment ainsi que les fissurations du carrelage, conformément aux DTU en vigueur.

	CX NU		CX ADHÉSIF		CX NU		CX ADHÉSIF		ONDILÈNE
					avec film thermosoudé		avec film thermosoudé		
Largeur en mm	70, 98 et 148	120	98 et 148	120	120 x 5 conseillé pour chape fluide et sol chauffant	120 x 5 et 150 x 8 conseillé pour chape fluide et sol chauffant			8 x 3 et 60 x 3
Épaisseur en mm	3	3 et 5	3	3 et 5					

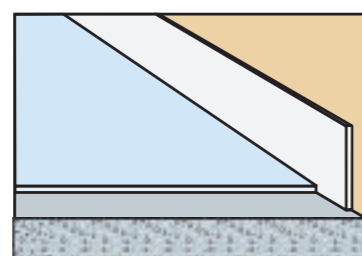
- Autres sections : nous consulter.

► Mise en œuvre

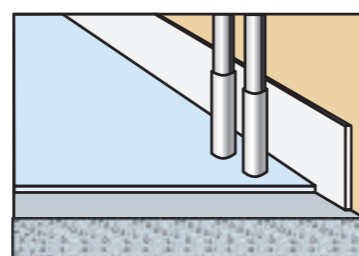
- Pour obtenir les performances acoustiques attendues, la chape flottante doit être complètement désolidarisée du support et des parois adjacentes, ce qui nécessite un soin particulier lors de la mise en œuvre.
- Le support doit être exempt de dépôts, déchets, pellicules de plâtre ou autres matériaux provenant des différents corps d'état, afin de supprimer toute aspérité susceptible de perforer la sous-couche.
- L'état de surface du support doit correspondre à celui d'un béton surfacé à parement courant (c'est-à-dire une planéité de 7 mm sous la règle de 2 mètres et 2 mm sous la règle de 20 cm).
- Dérouler les lés bord à bord, film au-dessus, rabattre le film débordant sur l'autre lé et ponter avec un adhésif (excellente adhérence entre le film et l'adhésif).



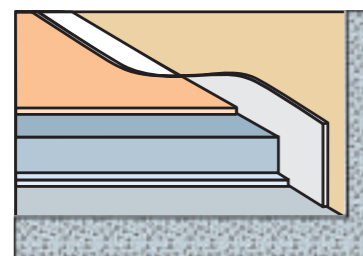
Il est indispensable de prévoir un ravaillage lorsqu'il y a passage de canalisations (plomberie, chauffage, électricité...)



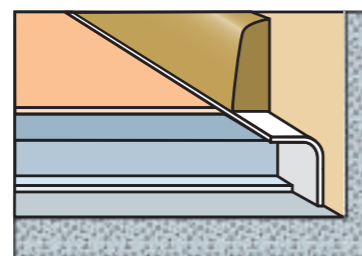
Mettre en place le Trami-plinthe® adhésif ou nu en périphérie de la pièce et poser le Trami-chape® Fibre + film ce qui évitera tout pont phonique.



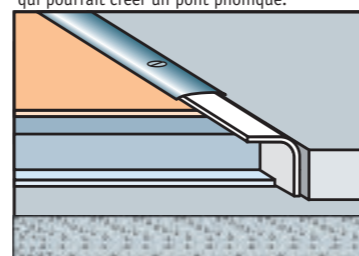
Lors de passage de canalisations traversant le complexe (dalle béton, chape et revêtement), il faut les isoler à l'aide du Trami-plinthe® pour éviter tout contact avec le complexe ce qui pourrait créer un pont phonique.



Couler la chape conformément aux conditions de mise en œuvre des DTU en vigueur, puis rabattre le Trami-plinthe®.



Positionner la plinthe sur le Trami-plinthe® et l'araser pour une finition soignée ou mettre le Trami-plinthe® Ondilène 8 x 3 directement sous la plinthe pour une mise en œuvre aisée.



Aux passages de portes, faire la même opération.

FOI CONSEIL Tél. : 01 46 15 05 05 - Réf. : Acoustique 01/06/04. Ce document n'est qu'indicatif. Il convient de consulter les documents de référence en vigueur. TRAMICO se réserve le droit de modifier ses produits et leurs prescriptions de pose, en fonction de l'évolution des connaissances, des techniques et des réglementations.

Les Performances

CLASSE SC1
NF P 61-203



CONFORME

R.A. 2000
Qualitel

Trami-chape® Fibre+film 19 dB

Isolant acoustique
aux bruits de chocs
pour chapes flottantes, fluides,
allégées, mortier de pose...



1 ► BRUITS DE CHOCS

Le voisin qui déplace les meubles, les enfants qui jouent, la voisine qui marche avec des chaussures à talons... appelées bruits de chocs dans le vocabulaire acoustique, ces nuisances provoquent une gêne sonore continue devenant vite insupportable. Pour y remédier, une isolation acoustique des sols par l'installation de sous-couches devient indispensable pour les immeubles de type collectif ou les maisons individuelles, les revêtements de sols existants ne remplissant pas seuls cette fonction.

Les sous-couches améliorent le confort de l'habitant et isolent l'appartement du dessous des bruits de chocs. Ces sous-couches acoustiques doivent conserver leurs qualités dans le temps. Pour la pose flottante sur support béton, même si l'isolation acoustique du local situé en dessous n'est pas requise, la sous-couche Trami-chape® Fibre + film atténue également les bruits aériens (Rw).

2 ► RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE (R.A.)

● RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE

- En 1996, paraît la N.R.A. (Nouvelle Réglementation Acoustique) qui fixe la valeur d'isolation des planchers aux bruits d'impact (y compris les revêtements de sols) conduisant à un niveau sonore de 65 dB(A) contre 70 dB(A) précédemment.
- En 1999, la N.R.A. change de nouveau, la valeur d'isolation des planchers passe de 65 dB(A) à 61 dB(A).
- En 2000, avec la normalisation européenne, la N.R.A. de 1999 change complètement aussi bien pour ce qui est des indices que du niveau sonore.
- Elle devient la R.A. 2000 :

- . les indices ΔL exprimés en dB(A) sont remplacés par ΔLw exprimés en dB
- . le niveau de pression sonore maximum autorisé passe de 61 dB(A) à 58 dB
- . le bruit d'impact devient bruit de choc.

● SYMBOLES

ΔLw = réduction du niveau de bruit de choc pondéré exprimé en dB, plus le ΔLw est élevé, meilleure est la performance acoustique.

Rw = indice d'affaiblissement acoustique pondéré exprimé en dB, plus le Rw est élevé, meilleure est la performance acoustique.

$\Delta LnT,w$ = niveau de pression pondéré du bruit de choc standardisé, exprimé en dB, exigence suivant la R.A. 2000 = 58 dB et exigence Qualitel = 55 dB.

LA NOUVELLE NORME NF P 61-203

"Mise en œuvre des sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage"

Depuis décembre 2003, des modifications sont intervenues dans le classement et les caractéristiques des isolants sous chape suivant la norme NF P 61-203 "Mise en œuvre des sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage" - Partie commune aux D.T.U. 26-2 et 52-1.

Cette norme classe les isolants avec de nouvelles codifications :

- une classe (SC1 ou SC2) en fonction de l'écrasement sous charge,
- une lettre (a ou b) indiquant les charges d'exploitation (500 kg/m²) pour le tertiaire et (200 kg/m²) pour l'habitat avec, en indice, un chiffre de 1 à 4, servant uniquement en cas de superposition,
- des caractéristiques spécifiques éventuelles :
 - A** sous-couche acoustique de traitement aux bruits de choc,
 - Ch** sous-couche pour sol chauffant.

Dans le cas de superposition de 2 sous-couches isolantes :

- la sous-couche acoustique est toujours en dessous,
- dans le cas d'un plancher chauffant, la sous-couche supérieure aura une caractéristique spécifique Ch.



CONFORME
R.A. 2000
Qualitel

CONFORME
NF P 61-203

► Présentation en rouleaux

Épaisseur	2,8 mm	2,8 mm
Longueur	50 m	10 m
Largeur utile	1500 mm	1500 mm
Surface utile	75 m ²	15 m ²
Poids	23 kg	5 kg

Trami-chape®

Fibre+film 19 dB

FIBRE DE POLYESTER AVEC FILM

Sous-couche en fibre de polyester revêtue d'un film polyester débordant assurant l'étanchéité aux laitances, destinée à la réalisation de chapes flottantes, fluides, allégées, mortier de pose de carrelage... ou sous parquets et Revêtements De Sol Stratifiés (RDSS) en pose flottante, pour améliorer les performances acoustiques en transmission aux bruits de chocs.

► Applications

Trami-chape® Fibre + film associé au Trami-plinthe® assure la désolidarisation des différents types de chapes utilisées dans les immeubles collectifs et maisons individuelles en travaux neufs ou de rénovation, pour améliorer les performances acoustiques conformément à la R.A. 2000, aux normes en vigueur et accepté QUALITEL.

► Avantages

- Respecte les D.T.U. 52-1 et 26-2.
- Conforme à la NF P 61-203 "Mise en œuvre des sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage" - Partie commune aux D.T.U. 26-2 et 52-1.
- Difficilement compressible
- Très bon isolant acoustique aux bruits de chocs et aériens pour une épaisseur réduite
- Produit léger (23 kg pour 75 m²)
- Mise en œuvre aisée, pose bord à bord et conforme aux D.T.U.
- Excellente résistance mécanique et au déchirement
- Produit non allergique (plus de sensation de démangeaison)
- Étanche aux laitances grâce à son film débordant de 10 cm
- Conforme à la R.A. 2000 et accepté QUALITEL



- Produit polyvalent (chapes ou sous parquets et RDSS en pose flottante)
- La largeur 1500 permet d'avoir une plus grande surface couverte avec moins de recouvrement (ex. : une largeur de 4,5 m = 2 recouvrements au lieu de 4)

► Caractéristiques

- Fibre de polyester thermoliée + Film de polyester débordant
- Masse surfacique fibre + film : 300 g/m² (+/- 15 %)
- Largeur utile du rouleau : 1500 mm (+/- 3 %)
- Épaisseur nominale : 2,8 mm (+/- 0,2 mm)
- Longueur du rouleau : 50 m ou 10 m
- Surface utile du rouleau : 75 m² ou 15 m²
- Poids du rouleau : 23 kg ou 5 kg
- Résistance thermique : 0,103 m² °K/W
- Résistance à la déchirure au clou suivant NF EN 12310 : 18 daN
- Classement : SC1 b1 A.

PERFORMANCES ACOUSTIQUES ET PV D'ESSAIS

- ΔLw 19 dB sous chape flottante PV CEBTP n° B212.0.044
- Essais aux bruits de chocs in situ Rapport d'essais VERITAS
- Indice d'affaiblissement acoustique Rw PV CSTB
- Essais de fluage. Rapport d'essais CSTB
- ΔLw 19 dB sous parquet flottant PV CEBTP n° B212.0.066/2